



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 107606

### Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les modalités de versement de la pension de réversion. En effet, si les veufs et veuves s'étonnent d'être assujettis à un plafond de leurs revenus pour le calcul du montant de la pension de réversion dont ils bénéficient suite au décès de leur conjoint, ils et elles souhaiteraient qu'il soit aussi tenu compte des annuités de cotisations versées par le/la conjoint(e) décédé(e). En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend adopter pour intégrer dans les conditions d'attribution des pensions de réversion les années de cotisation du défunt.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Armand Martin](#)

**Circonscription :** Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 107606

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 octobre 2006, page 10992